



BAREME DES HONORAIRES

« L'ENTREPRISE »

◇ VENTE :

BIEN IMMOBILIER à USAGE COMMERCIAL ou PROFESSIONNEL, Droit au Bail, Cession de fonds de commerce, CESSION de PARTS SOCIALES OU D' ACTIONS DE SOCIÉTÉ ⁽¹⁾

PRIX DE VENTE				FRAIS D'AGENCE HT A la charge de l'acquéreur
De	0 €	à	40 000 €	Forfait : 4 000 € HT
De	40 001 €	à	100 000 €	10 %
De	100 001 €	à	150 000 €	9 %
De	150 001 €	à	350 000 €	8 %
De	350 001 €	à	600 000 €	7 %
Plus de	600 001 €			6 %

(1) En cas de cession de parts sociales ou d'actions de société, les honoraires sont calculés sur l'estimation de la valeur de l'immeuble.

◇ LOCATION :

BIEN IMMOBILIER COMMERCIAL ou PROFESSIONNEL A USAGE LOCATIF

FRAIS D'AGENCE HT	
9% HT	de la première période triennale de loyer à la charge du locataire (Forfait minimum à 1 500€)

Les honoraires de l'agence sont libres.